

Attention à certains matériaux de construction

Les matériaux suivants sont susceptibles de contenir de l'amiante :

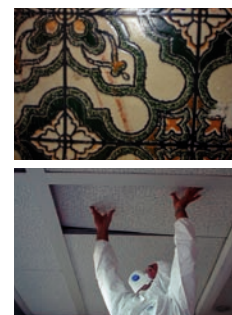
Risques liés aux travaux mécaniques

Si le matériel n'est pas endommagé, il n'y a pas de risque immédiat. Par contre, si le matériel est endommagé ou subit une action mécanique (ponçage, perçage, etc.) ou si l'on utilise un appareil de nettoyage à haute pression, des fibres d'amiante, dangereuses pour la santé sont libérées. Les appareils de coupe à grande vitesse sont particulièrement dangereux.



- Plaques de revêtement pour toits et façades
- Plaques de grandes dimensions
- Plaques ondulées pour toits, abris pour vélos ou façades
- Bacs à fleurs et meubles de jardin
- Revêtements de sols en carreaux à une couche (plaques de PVC)
- Revêtements de sols en lé à une couche

A moins d'être endommagés, les produits suivants ne présentent aucun risque. Cependant, lors de petits travaux de courte durée, de grandes quantités de fibres d'amiante peuvent être libérées.



- Revêtements de sols et revêtements muraux en lés à trois couches (amiante dans la couche inférieure)
- Faux plafonds, p.ex. comme plaques acoustiques perforées
- Mortiers à base d'amiante pour l'isolation des tuyaux

Risques potentiels même en cas d'intervention minimale

Même lors d'interventions minimales, comme p. ex. des vibrations, des fibres d'amiante peuvent être libérées par ces matériaux. Leur traitement est donc dangereux : de très grandes quantités de fibres d'amiante peuvent être libérées, même lors de petits travaux de courte durée.



- Carton d'amiante, p. ex. sous un appui de fenêtre
- Panneaux légers comme revêtement ignifuge, p. ex. sur les radiateurs ou à l'intérieur des tableaux électriques
- Coussins d'amiante pour circonscrire les incendies
- Nattes en amiante ignifuges
- Flocage

Services cantonaux d'information sur l'amiante

Attention:
les listes d'adresses sont rapidement périmées.
Vous trouverez une liste actualisée sous www.asbestinfo.ch

AG
AVS, Chemiesicherheit
5000 Aarau
Téléphone 062 835 30 90
chemiesicherheit@ag.ch

AI
Amt für Umweltschutz
9050 Appenzell
Téléphone 071 788 93 41

AR
Amt für Umwelt
Abteilung Wasser und
Stoffe
9102 Herisau
Téléphone 071 353 65 35

BE
Kantonales Laboratorium
Abt. Umweltsicherheit
3000 Bern 9
Téléphone 031 633 11 41
info.kl@gef.be.ch

BL
Amt für Umweltschutz +
Energie
Fachstelle Stoffe und
Chemikalien
4410 Liestal
Téléphone 061 925 55 05
lukas.wegmann@bl.ch

BS
Kantonales Laboratorium
4056 Basel
Téléphone 061 385 25 00

FR
Laboratoire cantonal
Inspectorat des toxiques
1700 Fribourg
Téléphone 026 422 73 73
Laboratoire.cantonal@fr.ch

GE
Service cantonal de toxicologie
industrielle et de protection
contre les pollutions intérieures
1205 Genève
Téléphone 022 388 80 00

Service du pharmacien cantonal
Section des toxiques
1206 Genève
Téléphone 022 546 51 90

GL
Abteilung Umweltschutz und
Energie
8750 Glarus
Téléphone 055 646 64 50

GR
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Tiergesundheit
7001 Chur
Téléphone 081 257 24 15
Téléphone 081 257 26 78
info@alt.gr.ch

JU
Service des arts et métiers et
du travail, Hygiène du travail
2800 Delémont
Téléphone 032 420 52 30

LU
Kantonsapotheke
Fachstelle Chemikalien
6002 Luzern
Téléphone 041 228 64 24
chemikalien@lu.ch
www.kantonsapotheke.lu.ch

NE
Laboratoire intercantonal
de santé au travail
2034 Peseux
Téléphone 032 889 68 41

SG
Kantonales Amt für
Lebensmittelkontrolle KAL
9000 St. Gallen
Téléphone 071 229 28 00

SH
Amt für Lebensmittelkontrolle
und Umweltschutz
8201 Schaffhausen
Téléphone 052 632 74 80
Téléphone 052 632 75 30 direct
Téléphone 052 632 76 63 direct

SO
Amt für Umwelt
Fachstelle Gefahrstoffe
4509 Solothurn
Téléphone 032 627 24 47
Téléphone 032 627 24 53 direct

TG
Kantonales Laboratorium
Chemikalienkontrolle
8510 Frauenfeld
Téléphone 052 724 22 64
Téléphone 052 724 25 18 direct

TI
Rete InfoAmianto
c/o Ufficio di promozione e di
valutazione sanitaria
6500 Bellinzona
Téléphone 091 814 30 50
reteinfoamianto@ti.ch
www.ti.ch/reteinfoamianto

UR/SZ/NW/OW
Laboratorium der Urkantone
6440 Brunnen
Téléphone 041 825 41 41

VD
Service de l'environnement
et de l'énergie
1066 Epalinges
Téléphone 021 316 43 60

VS
Laboratoire cantonal
et affaires vétérinaires
1950 Sion
Téléphone 027 606 49 50

ZG
Amt für Lebensmittelkontrolle
Zug
6312 Steinhausen
Téléphone 041 747 33 77

ZH
Fachstelle für die Gemeinden:
AWEL, Abteilung Lufthygiene
8090 Zürich
Téléphone 043 259 30 53
www.luft.zh.ch>Asbest
Fachstelle für die Stadt Zürich:
Dienststelle Umwelt- und
Gesundheitsschutz UGZ
8035 Zürich
Téléphone 044 216 20 86

FL
Amt für Umweltschutz
Abteilung Abfälle und
Chemikalien
9490 Vaduz
Téléphone 004 23 236 61 94
manfred.frick@aus.llv.li

Pour en savoir davantage :

visu'1

Rénovations : Attention à l'amiante

Effectuer soi-même ...

Bâtiments critiques

L'amiante a été utilisé dans divers matériaux de construction de 1904 à 1990 environ. Il faut s'attendre à en trouver surtout dans les bâtiments construits ou rénovés dans les années 50 à 70.

Risques lors du démontage et de la manipulation

La poussière d'amiante disséminée dans l'air peut provoquer des cancers de la plèvre, du péritoine et des poumons. C'est pourquoi les produits contenant de l'amiante, à l'exception du fibrociment, doivent être éliminés par les entreprises spécialisées dans les travaux d'assainissement. Pour les produits à base de fibrociment, il faut cependant prendre certaines précautions (voir fiche technique de la Suva, www.suva.ch ou téléphone 041 419 60 28).

Contrôle de bâtiments ou analyse de matériaux

On ne voit pas d'emblée si un produit contient de l'amiante ou non. Mais on peut le soupçonner en raison de l'année de fabrication et du genre d'utilisation. Il est recommandé avant de commencer les travaux sur des matériaux de construction, comme p. ex. l'élimination des revêtements de sol dans des bâtiments critiques, de procéder à une analyse d'échantillons afin d'éclaircir la situation. Faites-vous conseiller avant de prélever des échantillons. Des fibres d'amiante peuvent en effet être libérées. Avant d'entreprendre des rénovations importantes dans des bâtiments critiques, il est recommandé de faire exécuter un contrôle du bâtiment par une entreprise de conseils spécialisée.

Brochure Amiante dans les maisons

Téléchargement et commande sous: www.asbestinfo.ch

Brochure « Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante », Suva:

■ www.suva.ch

Plateformes d'information:

■ www.forum-amiante.ch

■ www.asbestinfo.ch

Entreprises et services spécialisés dans les analyses de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mesures de l'air, conseils et planification:

■ www.suva.ch ou

■ Suva, secteur Constructions, tél. 041 419 60 28

Services cantonaux d'information sur l'amiante:

La liste d'adresse se trouve dans ce dépliant.

Pour les questions concernant la santé:

OFSP, division Produits chimiques
bag-chem@bag.admin.ch, tél. 031 322 96 40

Pour les questions concernant l'élimination de fibrociment contenant de l'amiante:

Déchetterie communale pour les gravats

Pour les questions concernant la protection des locataires: Association suisse des locataires (ASLOCA)

■ www.asloca.ch

■ Bureaux locaux: consulter l'annuaire téléphonique

Impressum

Editeur: © Office fédéral de la santé publique, août 2006
Diffusion: OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
N° d'article OFCL: 311.382.d (deutsch), 311.382.f (français), 311.382.i (italiano)
N° OFSP de publication:
BAG VS 8.06 82'000 d 29'000 f 10'000 i 40EXT06009 157775
BAG VS 7.08 41'000 d 34'000 f 9'000 i 40EXT0810

Un dépliant d'information à l'attention des bricoleurs



... des rénovations est à la mode et ménage le porte-monnaie. Mais attention: il n'est pas rare de tomber sur des produits contenant de l'amiante.

Identifiez à temps les éventuels produits de l'amiante et évitez de vous mettre vous-même ou d'autres personnes (colocataires et locataires) en danger par un traitement ou une élimination inapproprié.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP